



Fédération de volleyball du Québec  
4545, avenue Pierre-de-Coubertin, C.P. 1000, succ. M  
Montréal (Québec) H1V 3R2  
Téléphone : (514) 252-3065 Télécopieur : (514) 252-3176  
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca



Montréal, le 12 novembre 2009

Destinataires : Joueuses, entraîneure et entraîneurs du circuit VBQ-ÉA  
Expéditeur : Nikolas Perron, coordonnateur de programmes  
Objet : Personnes autorisées aux bancs des équipes

---

Chères joueuses, entraîneure et entraîneurs du circuit VBQ-ÉA,

Le samedi 31 octobre dernier, la Fédération a été ravie du calibre de jeu des matchs du circuit VBQ-ÉA. Non seulement le niveau était élevé mais les échanges longs, raffinés par moments et puissants par d'autres. Elle voit en ce premier tournoi un excellent départ et envisage la suite de la saison d'un grand sourire. La glace brisée et le projet lancé, il est possible de mieux voir quelle direction prend ce circuit et les objectifs de calibre de jeu, de qualité et de poursuite de la pratique sportive.

La Fédération aimerait cependant rappeler quelques règles établies en ce qui a trait aux personnes autorisées à participer aux compétitions et, de ce fait, à être au banc des équipes. Tel qu'il est expliqué à l'article 45 du document *Politique de compétitions* (disponible à la page [À propos de VBQ/Politiques](#)), « seuls les joueurs et entraîneurs inscrits sur la liste de vérification de l'affiliation pourront participer au tournoi. » Elle aimerait sensibiliser les équipes au risque auquel sont exposés les bébés et enfants lorsqu'ils se trouvent au banc des équipes.

En matière de responsabilité civile, la Fédération et le comité organisateur de chaque tournoi ne peuvent tolérer la présence de bébé et d'enfant au banc. D'une part, ces derniers sont exposés à un plus grand danger en se trouvant dans l'aire de jeu et, d'autre part, n'étant pas affiliés à la Fédération, ils ne sont pas couverts par les assurances dont bénéficient les membres en règle. Pour ces raisons et pour de prévenir de malencontreux accidents ou blessures non intentionnelles, la Fédération demande donc que les bébés et enfants, comme toute autre non-membre, prennent place dans les gradins réservés aux spectateurs.

Lors de l'élaboration du projet, la Fédération avait anticipée la présence de bébés et d'enfants. Elle a donc émis la possibilité d'offrir un service de garderie à l'an 3. La Fédération évaluera à la fin de l'an 1 la nécessité de répondre à ce besoin dès l'an 2.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec moi aux coordonnées ci-dessous.

Au plaisir de vous voir le 5 décembre au Collège Champlain de Saint-Lambert,

Nikolas Perron  
Coordonnateur de programmes  
(514) 252-3065, poste 1  
nperron@volleyball.qc.ca

c.c. Marc Trudel (arbitre en chef), répondants des clubs